

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) met en œuvre le programme « Habiter mieux ». **Sous certaines conditions**, vous pouvez bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour rénover votre logement. Les travaux doivent permettre de diminuer de façon significative les déperditions d'énergie de votre logement.

Pour les propriétaires occupants :

Le propriétaire occupant s'engage à habiter le logement pendant **6 ans** au titre de sa résidence principale. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise. Selon la composition du ménage il faut respecter les plafonds de ressources suivants :

Nombre de personnes du ménage	Ménages à ressources* « Très modestes »	Ménages à ressources* « Modestes »
1	14 879 €	19 074 €
2	21 760 €	27 896 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

* Pour un dossier déposé en 2020, Revenu Fiscal de Référence (RFR n-1 ou n-2 si non disponible).

Habiter mieux « Sérénité » :

Le logement doit être **achevé depuis au moins 15 ans**. Habiter mieux « Sérénité » est un accompagnement-conseil et une aide financière pour faire un **ensemble de travaux** capables d'apporter un gain énergétique **d'au moins 25 %**.



Le montant maximum de l'aide Habiter mieux sérénité, selon les conditions de ressources et le gain énergétique après travaux, est de :

	Gain énergétique d'au moins 25 %	Gain énergétique d'au moins 35 % (DPE initial F ou G + gain de 2 classes)
« Très modestes »	12 000 €	19 000 €
« Modestes »	8 600 €	12 500 €

Cette aide est cumulable avec l'Eco prêt à taux zéro (EcoPTZ). **Ne pas avoir bénéficié d'un Prêt à Taux Zéro, PTZ**, (sauf dans un périmètre OPAH) dans les cinq dernières années.

Faites votre dossier de demande d'aide en ligne

Pour instruire votre dossier de demande de subvention ANAH, vous devez créer votre compte sur : <https://monprojet.anah.gouv.fr>



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

« MaPrimeRénov' » :

Cette aide **fusionne** le Crédit d'Impôt (CITE) et les aides ANAH « **Habiter Mieux Agilité** ». Elle est versée par l'ANAH. Elle est accessible aux propriétaires occupants de leur résidence principale achevée depuis **plus de 2 ans** et sous conditions de ressources (*barèmes page précédente*).



Liste des travaux éligibles à « MaPrimeRénov' » et montant forfaitaire de l'aide :

	Ménages très modestes	Ménages modestes
PAC géothermique	10 000 €	8 000 €
Chaudière à granules <i>Régulation de classe IV mini. et un silo de volume 225 L mini.</i>	10 000 €	8 000 €
Chauffage solaire combiné (SSC) <i>Critères en cours de définition</i>	8 000 €	6 500 €
Chaudière à bûches <i>Régulation de classe IV mini. et associé à un ballon tampon</i>	8 000 €	6 500 €
PAC Air/Eau	4 000 €	3 000 €
Chauffe-eau solaire individuel (CESI) <i>Critères en cours de définition</i>	4 000 €	3 000 €
Ventilation double flux	4 000 €	3 000 €
Poêles et cuisinières à granules <i>Flamme Verte 7* ou équivalent</i>	3 000 €	2 500 €
Poêles et cuisinières à bûches <i>Flamme Verte 7* ou équivalent</i>	2 500 €	2 000 €
Partie thermique d'un panneau hybride eau	2 500 €	2 000 €
Foyer fermé, insert (bûches ou granules) <i>Flamme Verte 7* ou équivalent</i>	2 000 €	1 200 €
Chaudière gaz THPE	1 200 €	800 €
Raccordement réseau de chaleur et/ou de froid	1 200 €	800 €
Chauffe-eau thermodynamique (CET)	1 200 €	800 €
Dépose cuve fioul	1 200 €	800 €
Audit énergétique	500 €	400 €
Isolation des murs par l'extérieur	100 €/m ²	75 €/m ²
Isolation toitures terrasses	100 €/m ²	75 €/m ²
Isolation des parois vitrées <i>(En remplacement d'un simple vitrage)</i>	100 € /équipement	80 € /équipement
Isolation des rampants toiture / plafonds de combles	25 €/m ²	20 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m ²	20 €/m ²

Faites votre dossier de demande d'aide en ligne

Création d'un compte (*Pièces nécessaires : devis RGE, informations fiscales, cadre de contribution CEE*) et dépôt de la demande d'aide sur : www.maprimerenov.gouv.fr



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Service assuré par

